

RAPPORT DU PRESIDENT
DOSSIER N° 2022 SO1 B 20 - Politique de Transition Écologique

« Engagements internationaux et objectifs départementaux »

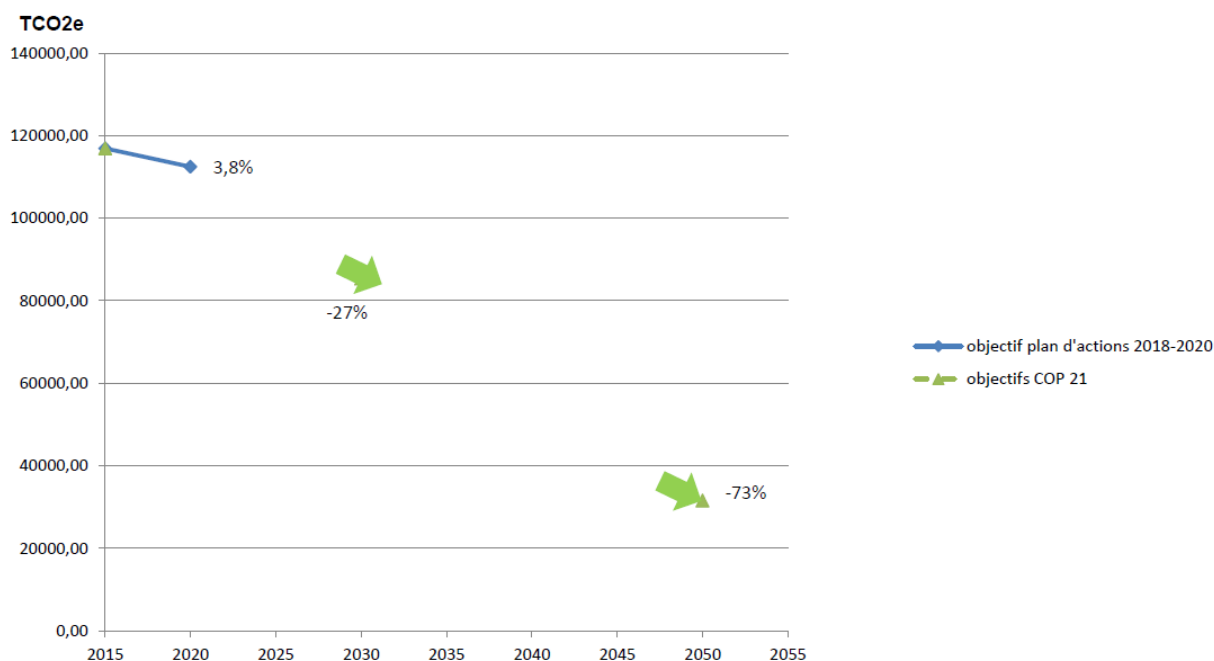
Exposé des motifs

Le rapport ne rappelle pas de replacer les réductions annoncées par le Département dans le contexte des engagements nationaux et internationaux. Pour une meilleure compréhension du rapport, il est proposé de le préciser.

Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur le bilan d'émission des gaz à effet de serre réalisé en 2017.

Synthèse du plan d'actions

En l'état actuel des calculs d'estimation : diminution de 3,8 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 hors Trans'Isère (3% avec Trans'Isère)



Amendement

Après « atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. », ajouter : « **En 2021, les Etats européens ont également renforcé leurs engagements de réduction de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 à -55% par rapport à 1995 (dans l'accord de Paris, l'objectif était de -40%)** »

Après « Depuis 2015, le Département de l'Isère contribue, à son échelle, à la prise en compte des enjeux climatiques, dans le cadre de ses propres compétences et de son patrimoine, mais également en soutien des acteurs du territoire. », ajouter : « **Suite au bilan d'émission de gaz à effet de serre réalisé en 2017, il apparaît que pour respecter les engagements internationaux de la France, le Département de l'Isère devra avoir réduit en 2030 ses émissions de 45% par rapport à 2015, pour ce qui concerne l'exercice de ses propres compétences.** »

Conseil départemental de l'Isère – Séance ordinaire

Amendement n°2 présenté par le groupe Union de la Gauche Ecologiste et Solidaire (UGES)

RAPPORT DU PRESIDENT DOSSIER N° 2022 SO1 B 20 - Politique de Transition Écologique

« Restauration scolaire »

Exposé des motifs

La production de viande représente un enjeu particulier au regard de nos objectifs environnementaux, notamment concernant les émissions de gaz à effet de serre. Il faut environ 10 calories végétales pour obtenir une calorie de viande de bœuf, 6 pour la viande de porc, et 3 pour le poulet. C'est ainsi que la déforestation amazonienne sert en majorité à créer des pâturages pour les bovins, et pour le reste notamment à cultiver le soja qui servira à l'alimentation des poulets et des porcs. Le bétail, et donc notre consommation de viandes rouges et de produits laitiers, sont ainsi responsables de 10% du total des émissions mondiales. La conséquence est qu'il faudra probablement à terme, réduire notre consommation de viande.

En cela, la restauration scolaire dans les collèges de l'Isère est un levier majeur pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de remplacer les protéines animales par les protéines végétales en augmentant la consommation de fruits et de légumes, de noix et de légumineuses et de réduire la consommation de viande et notamment de viande rouge.

Il s'agit dans un premier temps de proposer un menu strictement végétarien par semaine. Si l'on ne consomme pas de viande le lundi, cela laisse tout de même jusqu'à six jours pour en manger.

Il faut également tendre vers une proposition sans viande tous les jours pour les collégiens qui le souhaitent. L'expérience montre que quand cela est proposé, cela est choisi par 30% des familles et permet, bien entendu, de bénéficier de repas parfaitement diététiques et très variés.

Amendement

En annexe 1, dans **la stratégie bas carbone de la collectivité**, ajouter un axe 3-4 : **«Proposer des menus strictement sans viande au moins une fois par semaine. Et tendre vers une proposition quotidienne sans viande en complément d'une ou deux propositions avec viande ».**

Conseil départemental de l'Isère – Séance ordinaire

Amendement n°3 présenté par le groupe Union de la Gauche Ecologiste et Solidaire (UGES)

RAPPORT DU PRESIDENT DOSSIER N° 2022 SO1 B 20 - Politique de Transition Écologique

« « Performance et production énergétique»

Exposé des motifs

Les émissions de gaz à effet de serre sont dues pour 17% aux bâtiments, dont 69% pour le logement et 31% pour le tertiaire (source : rapport du Haut conseil pour le climat – Septembre 2021).

L'effort engagé ces dernières années dans la performance énergétique des bâtiments départementaux a porté ses fruits (-23% sur l'axe 1) ; il doit être pérennisé, voire renforcé. Le versant de production d'énergies renouvelables doit également être renforcé, en s'appuyant notamment sur les nouvelles structures de production (citoyennes notamment).

A cela, il convient d'adjoindre un renforcement du volet de rénovation thermique des logements du bailleur social Alpes Isère Habitat et les crédits alloués au programme de lutte contre la précarité énergétique.

Amendement

En annexe 1, dans **la stratégie bas carbone de la collectivité**, l'axe : « 1-3- Développer les énergies renouvelables : production de chaleur, panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments du Département. » est complété par « **Sur la base diagnostic énergétique complet des bâtiments (mode de chauffage, disponibilités de toiture pour panneaux photovoltaïques...), lancement d'un Plan pluriannuel d'investissement pour les énergies renouvelables** »

En annexe 1, dans **la transition écologique des territoires**, rajouter un axe : « **1-4 : dès le budget 2023, doubler les crédits alloués aux rénovations thermiques du bailleur Alpes Isère Habitat et au programme de lutte contre la précarité énergétique**».

Conseil départemental de l'Isère – Séance ordinaire

Amendement n°4 présenté par le groupe Union de la Gauche Ecologiste et Solidaire (UGES)

RAPPORT DU PRESIDENT DOSSIER N° 2022 SO1 B 20 - Politique de Transition Écologique

«Déplacements professionnels et domicile-travail»

Exposé des motifs

La motorisation électrique des véhicules légers est désormais mature, particulièrement pour la plupart des distances typiques parcourues par des agents dans la journée. Au vu de la durée de vie d'un véhicule, il faut dès maintenant afficher l'objectif d'avoir un parc tout-électrique en 2030.

Pour des distances courtes à moyenne (intra-agglomération), le vélo à assistance électrique est une solution intéressante. La mise à disposition de quelques unités par Maison de territoire et à l'Hôtel du Département permettra de réduire le nombre de véhicules légers.

Des solutions électriques pour des véhicules lourds d'entretien sont actuellement en développement. Le Département pourra se porter volontaire auprès des constructeurs.

Amendement

En annexe 1, dans **la stratégie bas carbone de la collectivité**, ajouter dans l'axe 4-3 : « *Electrification d'une partie de la flotte de véhicules légers et des véhicules* » ;

- « **Objectif de renouvellement totalement électrique des véhicules légers sauf exception argumentée à partir de 2025** » ;
- « **Expérimentation de véhicules lourds à assistance électrique** » ;
- « **Mise à disposition pour les déplacements professionnels de vélos à assistance électrique à l'Hôtel du Département et dans les Maisons du territoire qui en font la demande** ».
- « **Aide financière à l'acquisition de vélo à assistance électrique pour les ménages isérois sous conditions de ressources** »